



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police et gendarmerie

Question écrite n° 5590

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'inquiétude des élus de la commune de Bogny-sur-Meuse dans les Ardennes (ville de 6 000 habitants) face aux problèmes d'insécurité. Cette ville est rattachée à la brigade de gendarmerie de Nouzonville alors que la commune appartient au canton de Monthermé. Ces implantations de brigades de gendarmerie à Nouzonville et Monthermé répondent à des considérants plus historiques qu'actuels dans la mesure où Bogny-sur-Meuse résulte de la fusion des trois communes en 1967, devenant donc ainsi une des plus importantes villes du département (septième). Bogny-sur-Meuse n'échappe pas au phénomène de déplacement de la délinquance dans les zones semi-urbaines et de plus en plus se trouve confrontée aux actes d'incivilité et à de nombreux délits liés à un important développement de la toxicomanie. La résidence permanente de forces de gendarmerie sur le territoire même de Bogny-sur-Meuse s'avère donc être plus qu'un besoin, une véritable nécessité. Dans le cadre de l'augmentation des moyens et de la meilleure organisation territoriale, les élus de cette localité souhaitent vivement la création d'une brigade, ou, a minima, d'une unité déconcentrée d'une brigade, stationnée dans la ville de Bogny-sur-Meuse. Il lui demande quelles sont ses intentions et décisions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5590

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3806

Question retirée le : 11 mai 2004 (Retrait à l'initiative de l'auteur)